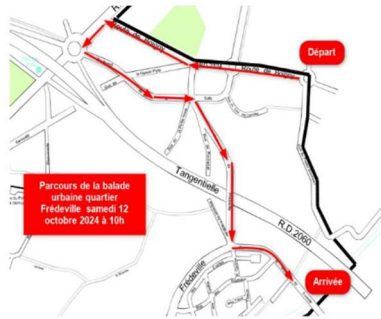


## RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA BALADE URBAINE FREDEVILLE



### Présents :

Madame le Maire en fin de balade  
 Madame Brigitte JALLET, 1<sup>re</sup> adjointe déléguée à l'aménagement du cadre de vie  
 Monsieur Franck FRADIN, adjoint aux quartiers délégué au patrimoine naturel, bâti et à l'agriculture  
 Madame Lydie PERIN, conseillère municipale déléguée à la biodiversité  
 Le service Proximité Quartiers  
 Des membres du Comité de quartier Frédeville

**Date :** Samedi 12 octobre 2024 à 10h

**Départ :** rond-point route de Boigny et rue du Poirier Bonneau

**Arrivée :** rue de la Bionne

Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Échanges
	<p>Franck Fradin remercie les habitants, les élus et le service Proximité Quartiers présents ce matin pour cette balade urbaine. Il donne la parole à Cédric Fichon président du Comité de quartier Frédeville. C Fichon explique que la balade urbaine permet d'aller à la rencontre des habitants du quartier. Il fait part de l'existence d'une page Facebook créée et animée par le Comité. Il présente les membres actifs du bureau. Les secteurs de la Picardière, du Moulin Pinault et de la rue de Frédeville y sont représentés. Le projet de « <i>création d'un parcours découverte des venelles du quartier</i> », lauréat du 4<sup>e</sup> budget participatif est porté par un membre du bureau du Comité. Le départ de la balade est donné.</p>	

<b>Route de Boigny</b>	Cheminement piéton et entrées charretières	Franck Fradin explique qu'un cheminement piéton et des entrées charretières ont été réalisés en plusieurs phases.
<b>Route de Boigny au niveau du rond- point</b>	Passages piétons à déplacer	Les deux passages piétons situés au niveau du rond-point sont à déplacer pour être dans l'alignement du trottoir existant.
<b>Route de Boigny au niveau du rond- point</b>	Une haie empiète sur le trottoir	La haie est à tailler pour faciliter le passage des piétons sur le trottoir.
<b>Rue de la Petite Noue</b>	Stationnement de poids lourds et déchets	Un riverain signale le stationnement des poids lourds, de 38 tonnes, la nuit dans cette impasse. Des déchets sont parfois laissés sur place. Pourrait-on interdire ce stationnement et ajouter une poubelle ?  F Fradin indique que l'ajout d'un panneau et le marquage d'une ligne jaune seront étudiés. La mise en place d'une poubelle formaliserait l'arrêt à cet endroit.
<b>Route de Boigny</b>	Eclairage public	Un dysfonctionnement de l'éclairage est signalé par les riverains. La demande sera transmise à Orléans Métropole.
<b>Route de Boigny</b>	Cheminement piéton côté Est de la rue	Le cheminement piéton, situé du côté de la commune de Boigny sur Bionne, nécessiterait d'être rendu praticable pour les piétons. Il est actuellement recouvert de mousse et des branches gênent la progression. La demande est prise en compte et sera transmise à la commune de Boigny sur Bionne pour une remise en état.
<b>Route de Boigny</b>	Passage piéton	Le passage piéton situé au niveau du numéro 30 est effacé, il serait nécessaire de le repeindre. La demande est prise en compte.

<b>Route de Boigny</b>	Végétation qui déborde	Une riveraine signale le débordement de la végétation, provenant d'une entreprise, sur le domaine public La demande est prise en compte, un courrier sera adressé à cette dernière.
<b>Route de Boigny</b>	Modification de la circulation au carrefour avec la RD 2152	F Fradin explique les modifications qui seront apportées au carrefour avec la RD 2152. Depuis la Route de Boigny, il ne sera plus possible de tourner à gauche en direction d'Orléans. Sur la départementale, le tourne à gauche vers la route de Boigny en venant de Fontainebleau sera également supprimé. Des riverains s'inquiètent, au regard de ces modifications, de voir le trafic s'accroître sur la Route de Boigny.
<b>Boulevard de la Salle</b>	Création d'une seconde voie en direction de Fontainebleau	F Fradin explique la création d'une seconde voie sur le boulevard, elle permettra de faciliter le « tourne à droite » en direction de Fontainebleau.
<b>Boulevard de la Salle</b>	Création d'une aire de covoiturage	F Fradin décrit l'aire en cours de réalisation. Elle comptera 32 places de stationnement avec un revêtement en gravillons perméables et deux places pour personnes à mobilité réduite qui seront réalisées en enrobé. Le parking sera éclairé et des fourreaux pour la recharge pour véhicules électriques prévus. Un portique limitant l'accès pourrait venir compléter l'équipement s'il était mal utilisé. Le montant des travaux s'élève à 150000 €. Ils sont portés par Orléans Métropole. Un habitant trouve dommage la création de cet équipement destiné aux voitures. Il souhaiterait que les transports en commun soient plus développés. B Jallet explique que la Ville se bat pour la prolongation de la deuxième ligne de tramway vers l'Est. Nous sommes actuellement dans une période de transition concernant les modes de déplacement. F Fradin complète en expliquant que les usagers ne sont pas encore totalement prêts à abandonner leurs voitures.

<b>Boulevard de la Salle</b>	Création de deux nouvelles entreprises	<p>Une riveraine, dont la propriété jouxte la parcelle où ces entreprises sont en construction, déplore l'abattage des sapins qui seraient « en zone protégée » d'après ses informations. Depuis, elle subit un vis-à-vis important. Elle avait pourtant, au préalable à l'acquisition de sa propriété, pris attache auprès des services de la Ville qui lui auraient indiqué qu'aucun projet n'était prévu à cet endroit. Elle indique être en contact avec le service de la Métropole qui gère le PTOC (Parc technologique Orléans Charbonnière).</p> <p>B Jallet indique que les services se renseigneront et qu'ils reviendront vers la riveraine au sujet de ses interrogations.</p>
<b>Rue de Frédeville</b>	Travaux de requalification de la 5 <sup>e</sup> tranche	<p>F Fradin indique que cette tranche sera requalifiée. Les travaux débuteront prochainement pour une durée d'un mois et demi. Les bus seront déviés.</p> <p>Les aménagements réalisés seront identiques à ceux des autres tranches. Un trottoir, actuellement inexistant, sera réalisé côté Ouest de la voie.</p> <p>La circulation restera à double sens. Une écluse, équipé de coussins lyonnais, sera installée pour réduire la vitesse comme dans le dernier tronçon aménagé.</p>
<b>Rue Rochefort</b>	Terrain au bout de la rue	<p>Un riverain souhaite savoir si un projet est prévu sur la parcelle située au fond de cette rue. F Fradin répond ne pas avoir connaissance d'un projet sur ce terrain.</p>
<b>Tangentielle</b>	Nuisances sonores	<p>F Fradin rappelle que la Ville a demandé au Département la réhausse des talus longeant la voie ainsi que la plantation de haies sur ces derniers. Les services du Département avaient indiqué à la ville vouloir mener une étude de bruit dans l'année.</p> <p>Parallèlement à cette démarche, des plantations d'essences sont prévues par la Métropole sur une superficie de 4 hectares de part et d'autre de la tangentielle. Il indique aux participants les espaces concernés.</p>

<b>Rue de la Bissonnerie</b>	Création d'un cheminement piéton sécurisé	F Fradin indique la création d'un cheminement piéton sécurisé dans cette rue, du Chemin des Collégiens jusqu'au carrefour de la rue de la Gerberie. Le revêtement du cheminement est réalisé en matériaux drainants. Les travaux sont en cours.
<b>Rue de la Motte St Euverte</b>	Absence de trottoirs	Un participant déplore l'absence de trottoirs rue de la Motte St Euverte depuis le rond-point. F Fradin précise que la réalisation de trottoirs n'est pas envisageable partout. Il est possible de cheminer en toute sécurité au travers du lotissement de la Picardière équipé de trottoirs.
<b>Rue des Tilleuls</b>	Maison abandonnée	Le Président du Comité de quartier, qui suit ce dossier de près, expose les actions déjà menées par la Ville pour l'entretien de cette maison. Il indique que les frais de procédures engagés par la Ville s'élèvent à 4000€. Les frais d'entretien, à la charge du propriétaire, sont estimés à 20000 €. F Fradin indique que le Comité restera informé des avancés sur ce dossier.
<b>Croisement rue de la Motte St Euverte - rue de la Bionne</b>	Création d'un plateau surélevé	Un plateau surélevé a été installé à cet endroit pour favoriser les déplacements doux au travers du quartier. Une traversée cyclable a été positionnée. La traversée piétonne sera repositionnée au regard de l'aménagement du Chemin de la Bionne. Elle sera réalisée en 2025.
<b>Rue de la Bionne</b>	Passage sous la tangentielle en direction de Boigny sur Bionne	Dans la continuité de développement des déplacements doux, ce cheminement sera rénové en 2025.
<b>Rue de la Motte St Euverte</b>	Sens prioritaire au niveau du pont de la Bionne	La mise en place d'un sens prioritaire à cet endroit est-il toujours envisagé ? F Fradin répond par la positive. Il sera réalisé en 2025
	La balade s'achève par un verre de l'amitié partagé avec les participants et en présence de Madame le Maire.	